



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile de France
24 bd de l'hôpital 75 005 Paris
01.70.23.53.40 ou 01.44.76.09.77
Fax : 01.40.26.49.13
Site : www.sudce.com
Email : sudceidf@orange.fr

facebook

SUD BPCE



COS : CE QUE VOUS NE LIREZ PAS AILLEURS

L'ADDITION DE LA CRISE

LAISSEE AUX SALARIES ?

Après les membres du directoire qui ont vu leur rémunération augmenter de plus de 30 % en 6 ans, c'est aujourd'hui le tour de certains membres du COS de passer à la caisse.

François Pérol, Président du directoire de BPCE, a soudain des yeux de Chimène pour les Présidents des COS des 17 Caisses d'épargne et il vient de leur prouver. Lui qui brigue le renouvellement de son mandat à la tête du Groupe vient de se rappeler que les rémunérations des Conseils d'orientation et de surveillance n'auraient pas été revues depuis 2006. C'est donc opportunément que, sur proposition de BPCE, l'enveloppe des "jetons de présence" a été réévaluée et les rémunérations de certains considérablement augmentées. Le renvoi d'ascenseur ne s'est pas fait attendre, on apprend par la presse que l'impétrant a eu le feu vert du Conseil de surveillance de BPCE pour un vote par anticipation sur le renouvellement de son mandat avant son échéance en juillet 2013.

Malgré l'opposition du représentant **Sud** et malgré l'intervention du Premier vice-président du COS appelant ses collègues, dans le contexte actuel, à différer cette décision sur les jetons de présence, cette mesure a été votée comme d'habitude, comme un seul homme.

La rémunération du Président du COS bondit de 46 500 • à 60 000 • soit une augmentation globale de 29%. Celui-ci cumulant une deuxième fonction, celle de Président du Comité de rémunération et de sélection, sa rémunération se décompose ainsi 55 000 • en tant que Président du COS + 5 000 • au titre de son autre mandat.

Le Président du Comité d'audit voit, quant à lui, son indemnité quintupler et passer de 3000 • à 15 000 •, la patience a du bon.

Le Président du Comité RSE voit son indemnité doubler et passer à 3 000 •.

Quant aux simples membres du COS, leurs jetons de présence passent de 1 000 • pour 5 réunions maximum par an à 900 • pour 8 réunions maximum par an, ce qui laisse la place à une augmentation substantielle.

Pour mémoire, l'ensemble des membres du COS ont tous une activité professionnelle indépendante : maire, sénateur, membre de conseil général, entrepreneurs et salariés.



Notre représentant, quant à lui, reverse l'intégralité de ses jetons de présence à **Sud** (5 000 • jusqu'à présent et peut-être 7 200 • à l'avenir).

A quelques semaines de l'ouverture de la négociation annuelle obligatoire (NAO) dans la branche Caisses d'épargne, rappelons que depuis 2006 les rémunérations des salariés n'ont été revalorisées que de 0,5 % à 1,8 % par an, au mieux, en fonction du niveau de salaire annuel de chacun. La dernière augmentation issue de la NAO 2012 représentait moins d'1 • brut par jour et chacun a dû s'en contenter.

Si les mots **solidarité** et **exemplarité**, répétés à l'envi par François Pérol et les dirigeants de notre Groupe, ont un sens pour eux, alors l'impérieuse nécessité qui les a amenés à augmenter significativement leurs rémunérations et celles des membres des COS doit également s'appliquer à celles des salariés.

Les seuls qui feraient les frais de la crise seraient les salariés ? L'histoire n'est pas écrite, il nous faudra tous ensemble arracher nos augmentations de salaire le 20 novembre prochain.

Les seuls qui feraient les frais de la crise seraient les salariés ? L'histoire n'est pas écrite, il nous faudra tous ensemble arracher nos augmentations de salaire le 20 novembre prochain.